



AVIS

Conformément à l'article 9.2, alinéa 2, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le public est informé par affichage **(pendant 15 jours)** à la maison communale que ;

la SARL TK ELEVATOR a introduit une demande auprès de l'Inspection du Travail et des Mines – Division des établissements classés, 3, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, relative à l'exploitation d'un ascenseur à Troisvierges, 4D, ZI in den Allern, pour le compte de l'ADMINISTRATION COMMUNALE de TROISVIERGES.

Le dossier est enregistré sous le numéro **3A/2023/0697/180**.

Troisvierges, le 3 mars 2023
le bourgmestre,
signé Edy MERTENS,

pour le secrétaire,



Transmis à Monsieur le Directeur de l'Inspection du Travail et des Mines – Services des établissements classés – B.P. 27, L-2010 Luxembourg.

Troisvierges, le 3 mars 2023
le bourgmestre
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



(à enlever le 20 mars 2023)